

**Commission d'accès à l'information
du Québec**

Dossier : 03 13 96

Date : 21 mai 2004

Commissaire : M^e Hélène Grenier

X

Demandeur

c.

**MELOCHE MONNEX INC. (SÉCURITÉ
NATIONALE CIE D'ASSURANCE)**

Entreprise

DÉCISION

OBJET

DEMANDE D'EXAMEN DE MÉSENTENTE EN MATIÈRE DE RECTIFICATION

[1] Le représentant de l'entreprise consent à donner au demandeur communication de son dossier intégral; il s'engage conséquemment à lui transmettre une copie de ce dossier dans un délai de 7 jours suivant l'audience tenue le 21 mai 2004 devant la Commission.

[2] Cet engagement met fin au litige opposant les parties.

[3] ATTENDU que l'intervention de la Commission n'est manifestement plus utile;

[4] **POUR CES MOTIFS, la Commission cesse d'examiner cette affaire.**

HÉLÈNE GRENIER
Commissaire

M^e Louis H. Guay
Avocat de l'entreprise